



**centre de soutien  
administratif pour les  
acteur·rices culturel·les  
du canton de Fribourg**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025**

## CHEF DE PROJET

Nicolas Berger

## COMITÉ

Andréa Wassmer, animatrice culturelle  
Corinne Harris, curatrice  
Fred Guillaume, réalisateur  
Sam Guillaume, réalisateur, producteur  
Nicole Morel, danseuse, chorégraphe  
Sandra Pellet, assistante sociale, costumière  
Walter Rugo, comptable

## CONTACTS

Fred Guillaume, PRÉSIDENT  
076 379 68 81  
info@associationburo.ch

Nicolas Berger, CHEF DE PROJET  
077 536 51 87  
coordination@associationburo.ch

Adresse postale:  
Place de Notre-Dame 16  
1700 Fribourg

Adresse de nos locaux (pour les rendez-vous):  
Quartier de la Poya, Bâtiment 2,  
Avenue Général-Guisan 1  
1700 Fribourg

[www.associationburo.ch](http://www.associationburo.ch)

**«Maintenant si j'ai ce problème, je saurai comment le régler. »**

Un artiste circassien

**«Avant ma prise de rendez-vous, j'étais très seul dans mes questions. Merci infiniment. »**

Un chorégraphe

**« C'est très intéressant. J'en ressors avec plusieurs outils qui vont être très utiles. Un très grand merci pour votre disponibilité. »**

Une administratrice de lieu culturel

**« Grâce à vous, j'ai pu mettre en place un compta qui tient la route, et ça me soulage énormément ! Je suis hyper reconnaissant pour cette aide et je tenais vraiment à l'exprimer. »**

Un artiste visuel

# Table des matières

<b>EDITO</b> .....	<b>4</b>
<b>BURO EN BREF</b> .....	<b>5</b>
UN CENTRE DE SOUTIEN ADMINISTRATIF POUR LES ACTEUR·RICES CULTUREL·LES .....	5
LES BÉNÉFICIAIRES .....	5
LES AXES STRATÉGIQUES .....	6
<b>BILAN 2025</b> .....	<b>7</b>
PERMANENCE ET ACCOMPAGNEMENT.....	7
RÔLE D'INTERFACE ET PRÉSENCE DANS LE RÉSEAU .....	11
FICHES PRATIQUES – BURO DOC .....	12
<b>CONSTATS ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>14</b>
UNE AUTO-ÉVALUATION.....	14
MISSIONS .....	14
BÉNÉFICIAIRES .....	15
GRATUITÉ .....	15
FINANCEMENT .....	15
COLLABORATION INTERCANTONALE .....	16

# EDITO

L'année 2025 est la deuxième année complète d'activité de BURO et il est déjà temps de faire un bilan. Si cet exercice peut sembler précoce, il s'impose afin d'anticiper la suite du projet, en particulier les perspectives liées à l'échéance du premier mandat de prestations, prévue en avril 2027.

Je profite tout d'abord de cet espace pour remercier chaleureusement le chef de projet, Nicolas Berger, qui œuvre au quotidien pour répondre aux nombreuses sollicitations, souvent émanant de personnes en situation de vulnérabilité. Il veille avec constance au respect des valeurs qui guident BURO depuis sa fondation et met en place des processus efficaces et transparents. Il est épaulé dans le cadre de la permanence par un réseau de spécialistes externes en fonction des questions.

Je tiens également à remercier les membres du comité, dont les échanges riches et animés contribuent à définir les orientations stratégiques du projet. Enfin, mes remerciements vont à nos partenaires, l'État de Fribourg, la Ville de Fribourg et la Loterie Romande, pour leur confiance et leur soutien. Sans leur engagement, ce projet n'aurait pu voir le jour.

La demande de nos partenaires d'élaborer un projet pour quatre années supplémentaires nous a amenés à prendre du recul et à préciser nos missions, notamment à travers plusieurs ateliers de réflexion réunissant les membres fondateurs de l'association et le chef de projet. Le résumé de ces réflexions figure dans le chapitre Bilan et perspectives, ainsi que dans le projet de nouveau mandat présenté en annexe. Ce document synthétise deux ans et demi d'expérience de terrain et se projette dans le paysage culturel de demain, avec pour objectif de servir au mieux les acteur·rices culturel·les du canton de Fribourg.

En 2025, nous avons échangé avec les bureaux culturels romands lors d'un après-midi organisé par la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles CDAC. Cette rencontre a

permis d'initier une réflexion à l'échelle romande. Si la mutualisation de certaines ressources fait sens, elle demeure néanmoins complexe à mettre en œuvre.

Nos réflexions internes, confrontées à l'analyse d'autres modèles en Suisse romande, ont confirmé la pertinence de notre approche personnalisée qui vise à accompagner individuellement les artistes jusqu'à la résolution de leur problématique. Le bénéfice de cet accompagnement approfondi nous semble générer des effets plus significatifs à celui d'entretiens ponctuels ou de formations générales, qui ne peuvent répondre à l'ensemble des situations, d'autant plus dans un domaine culturel où chaque parcours est singulier et souvent atypique.

Le projet de mandat 2027-2030 s'inscrit pleinement dans cette logique qui a fait ses preuves et demeure réaliste tant que le cadre financier actuel est maintenu.

Nous constatons par ailleurs que BURO est désormais bien identifié auprès des acteur·rices culturel·les fribourgeois·es et que l'association bénéficie d'une relation de confiance, construite en grande partie par le bouche-à-oreille.

Dernière nouveauté, et non des moindres: BURO a déménagé en début d'année dans un local dédié sur le site de la Poya à Fribourg. Ce lieu en plein développement est idéal pour les activités de l'association et facilement accessible par les bénéficiaires. Il était important de trouver une solution pour garantir la confidentialité des entretiens et pour permettre au chef de projet de travailler dans de bonnes conditions.

Ce rapport est à la fois introspectif et tourné vers l'avenir. Je vous en souhaite une excellente lecture.

Fred Guillaume, président

# BURO EN BREF

## UN CENTRE DE SOUTIEN ADMINISTRATIF POUR LES ACTEUR·RICES CULTUREL·LES

BURO est un centre d'information et d'accompagnement dédié aux acteurs et actrices culturel·les du canton de Fribourg, toutes disciplines confondues. Sa mission principale est d'améliorer leur situation économique et juridique. Le projet s'est construit autour des demandes et des problématiques exprimées par les personnes actives sur le terrain.

BURO propose une permanence téléphonique, des accompagnements sur mesure et des ressources documentaires. L'association agit également comme interface en favorisant le dialogue entre institutions publiques et privées, partenaires culturels et acteur·rices culturel·les, afin de sensibiliser aux enjeux spécifiques du secteur.

Les prestations de BURO sont confidentielles et gratuites. L'association est soutenue financièrement par la Ville de Fribourg, l'État de Fribourg et la Loterie Romande.

BURO accompagne les acteur·rices culturel·les dans la gestion de situations professionnelles atypiques, en leur apportant conseils et solutions concrètes. L'association contribue également à un secteur culturel mieux informé, structuré et autonome.

## LES BÉNÉFICIAIRES

- Intervenant·es culturel·les professionnel·les des domaines artistiques, administratifs, techniques, de la médiation culturelle, de la diffusion, domicilié·es dans le canton de Fribourg
- Associations et entreprises culturelles dont le siège se situe dans le Canton de Fribourg
- Proches diplômé·es dans le domaine culturel en lien avec le canton de Fribourg

## LES AXES STRATÉGIQUES

La stratégie de BURO se base sur trois axes :

### 1. FACILITER L'ACCÈS AUX INFORMATIONS

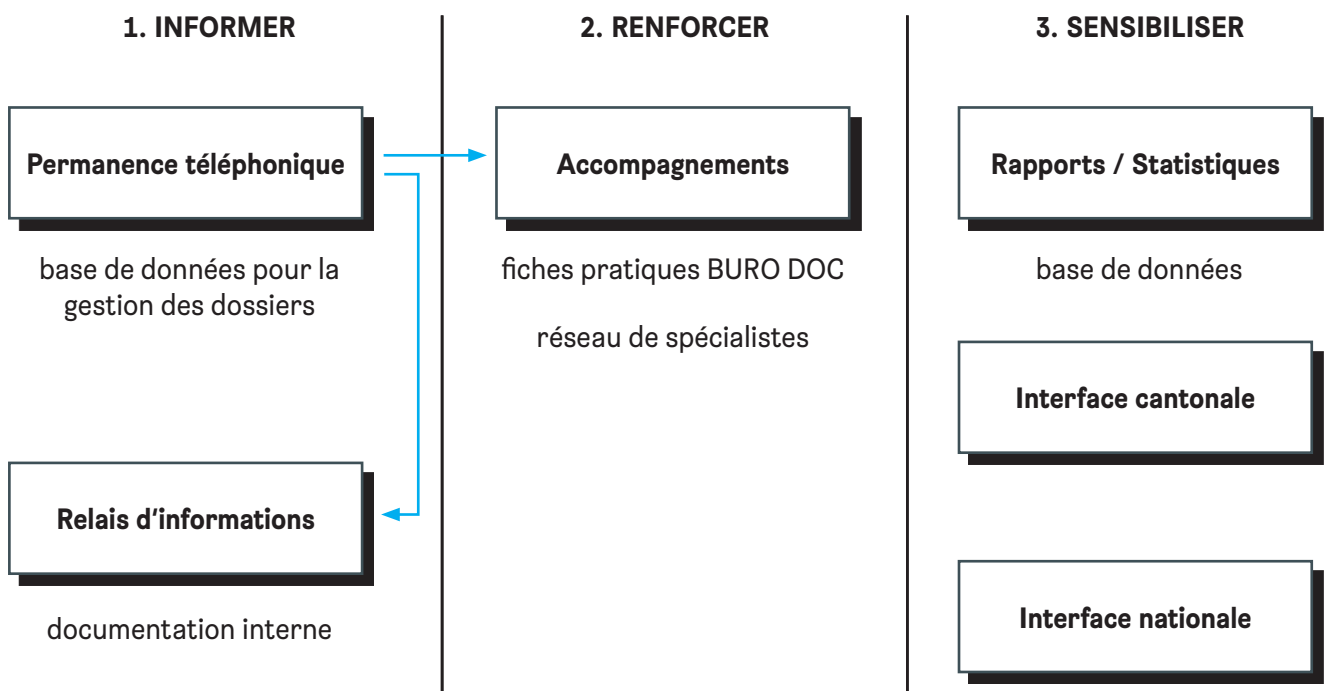
BURO fournit des informations claires, fiables et impartiales. La permanence téléphonique et la documentation interne permettent aux acteur·rices culturel·les d'accéder facilement aux informations dont ils·elles ont besoin et de fonder leurs décisions.

### 2. RENFORCER LES COMPÉTENCES

Les accompagnements sur mesure visent à renforcer notamment les compétences en administration, production de projet et prévoyance professionnelle, afin de favoriser l'autonomie des acteur·rices culturel·les. BURO développe des ressources documentaires et fait régulièrement appel à des spécialistes externes pour compléter et approfondir ses conseils.

### 3. SENSIBILISER AUX ENJEUX ADMINISTRATIFS

Dans son rôle d'interface, BURO contribue à une meilleure compréhension des situations de travail atypiques dans le secteur culturel. L'association sensibilise tant les acteur·rices culturel·les que les institutions et pouvoirs publics afin de faire évoluer les perceptions et les pratiques.



# BILAN 2025

## PERMANENCE ET ACCOMPAGNEMENT

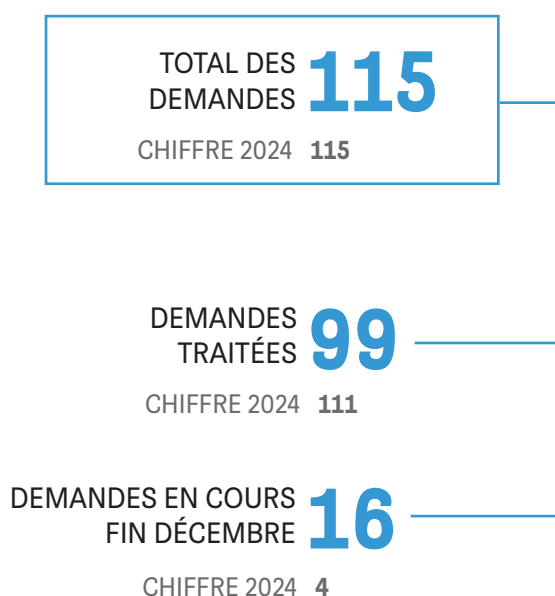
2025 constitue la deuxième année complète d'activité des services de BURO. Les données présentées ci-dessous offrent un panorama des demandes reçues au cours de l'année, ainsi qu'une comparaison avec les chiffres de 2024. Nous n'indiquons pas les chiffres 2023 dans ce rapport car les services ont été lancés en cours d'année, ce qui rend la comparaison peu pertinente. Les statistiques mettent en lumière les besoins prioritaires et les problématiques rencontrées par les acteur·rices culturel·les et permettent d'orienter le développement des prestations de l'association.

Elles constituent également un outil pour communiquer de manière factuelle auprès des partenaires et des institutions, tout en identifiant certaines tendances et évolutions du secteur culturel fribourgeois.

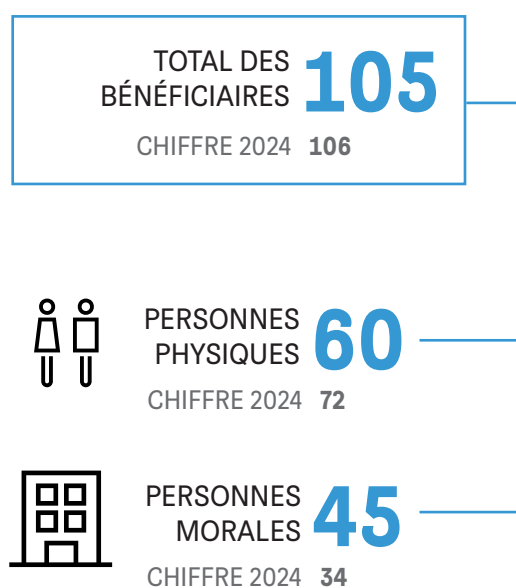
### DEMANDES 2025 / BÉNÉFICIAIRES 2025

Un·e bénéficiaire peut déposer plusieurs demandes à la permanence téléphonique, c'est pourquoi le nombre des bénéficiaires n'est pas identique au nombre des demandes.

#### DEMANDES 2025



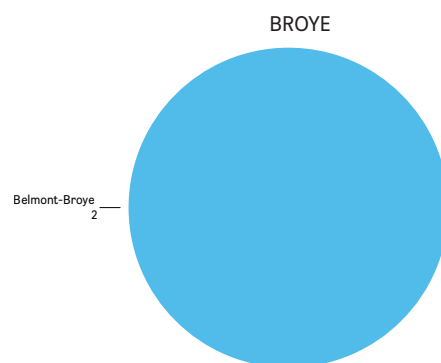
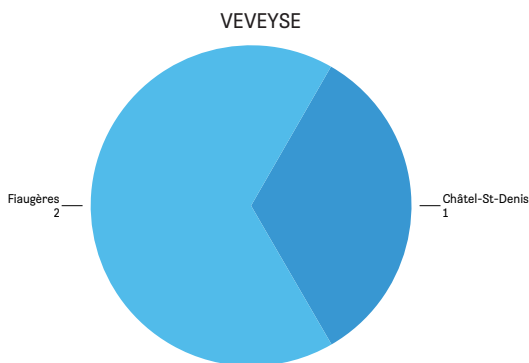
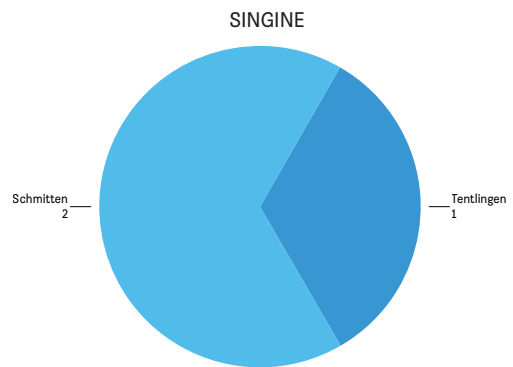
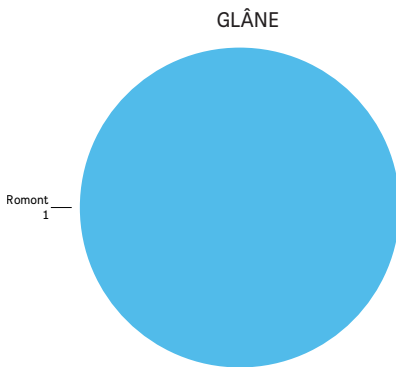
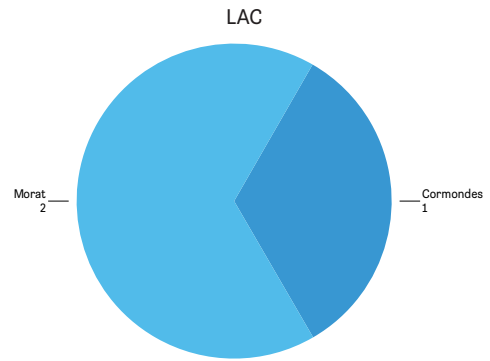
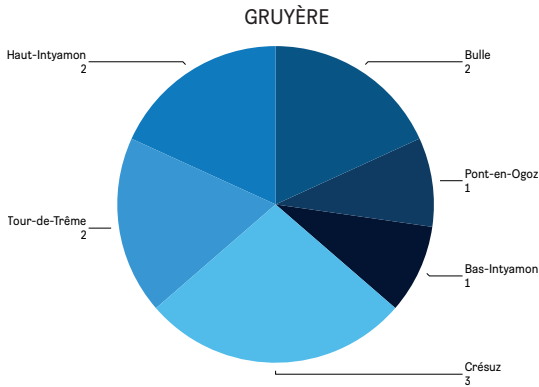
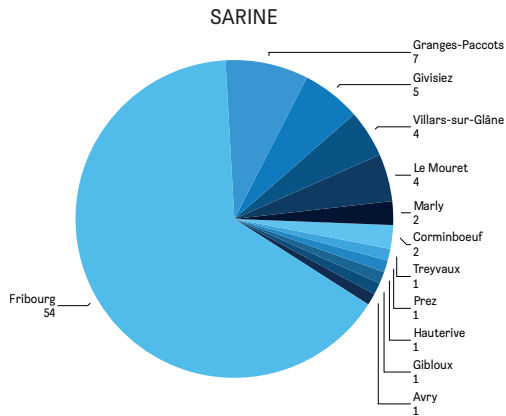
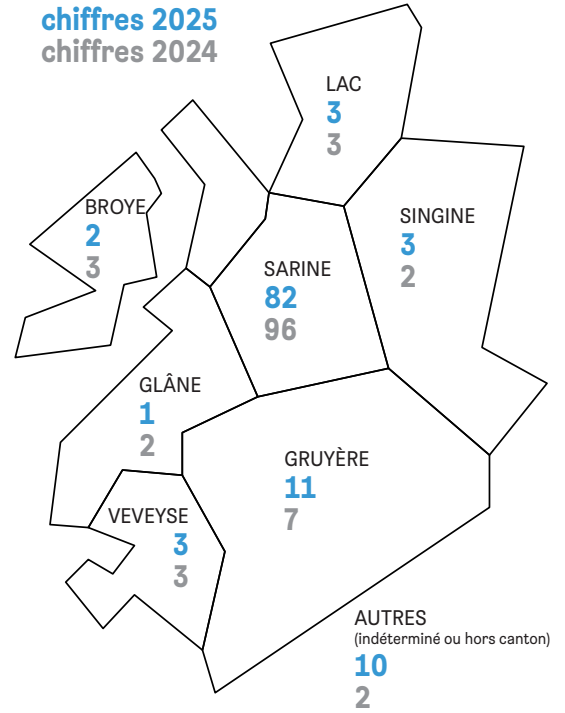
#### BÉNÉFICIAIRES 2025



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DEMANDES

Le graphique à droite présente la répartition des demandes 2025 et 2024 par district et hors du canton (non prises en charge). La répartition par commune est détaillée ci-dessous. Le district de la Sarine concentre le plus grand nombre de demandes, suivi du district de la Gruyère. Dans le district de la Sarine, la commune de Fribourg est la plus élevée en nombre de demandes.

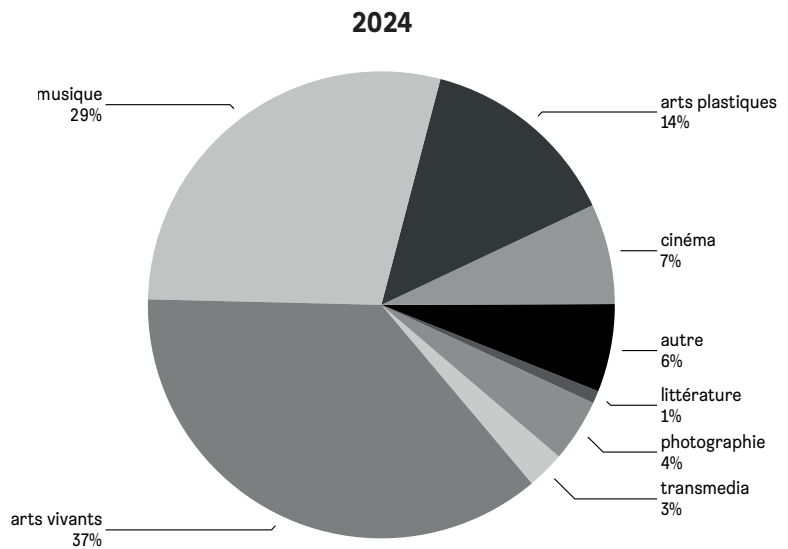
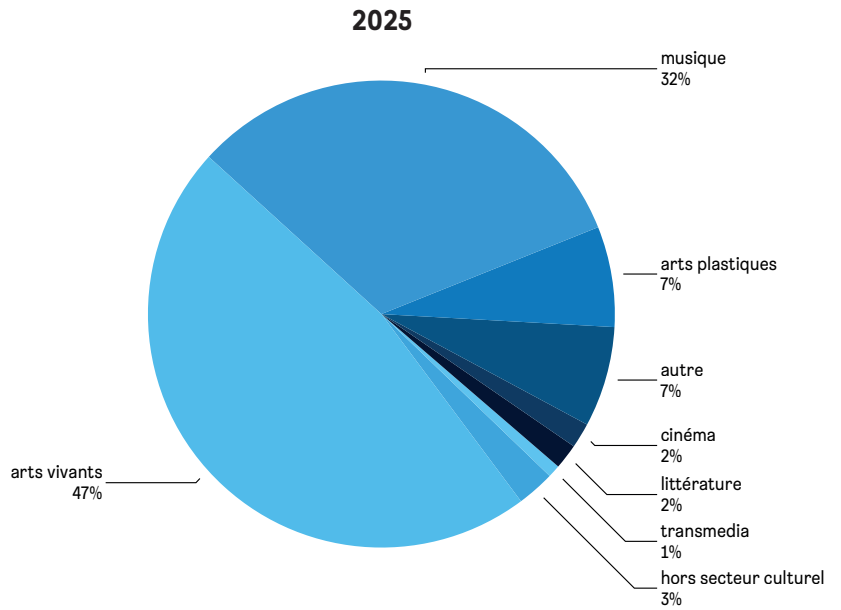
chiffres 2025  
chiffres 2024



**DOMAINES ARTISTIQUES**

Près de la moitié des demandes 2025 proviennent de personnes ou d'organisations actives dans le domaine des arts vivants, ce qui représente une augmentation par rapport à 2024.

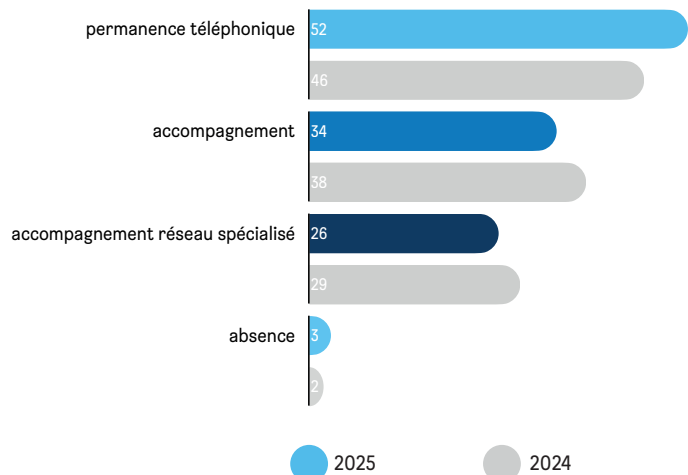
La musique constitue le deuxième domaine le plus représenté, suivie des arts plastiques. Une catégorie « hors secteur culturel » a été introduite afin de distinguer les demandes qui ne relèvent pas du secteur culturel.



**TYPE DE PRISE EN CHARGE**

Chaque demande débute par un échange téléphonique dans le cadre de la permanence. Selon la situation, cet échange permet d'apporter une réponse immédiate ou conduit à un accompagnement personnalisé assuré par le coordinateur ou, dans certains cas spécifiques, par un·e spécialiste.

Le graphique présente la répartition des types de prise en charge pour les dossiers clôturés au 31.12.2025 et au 31.12.2024.

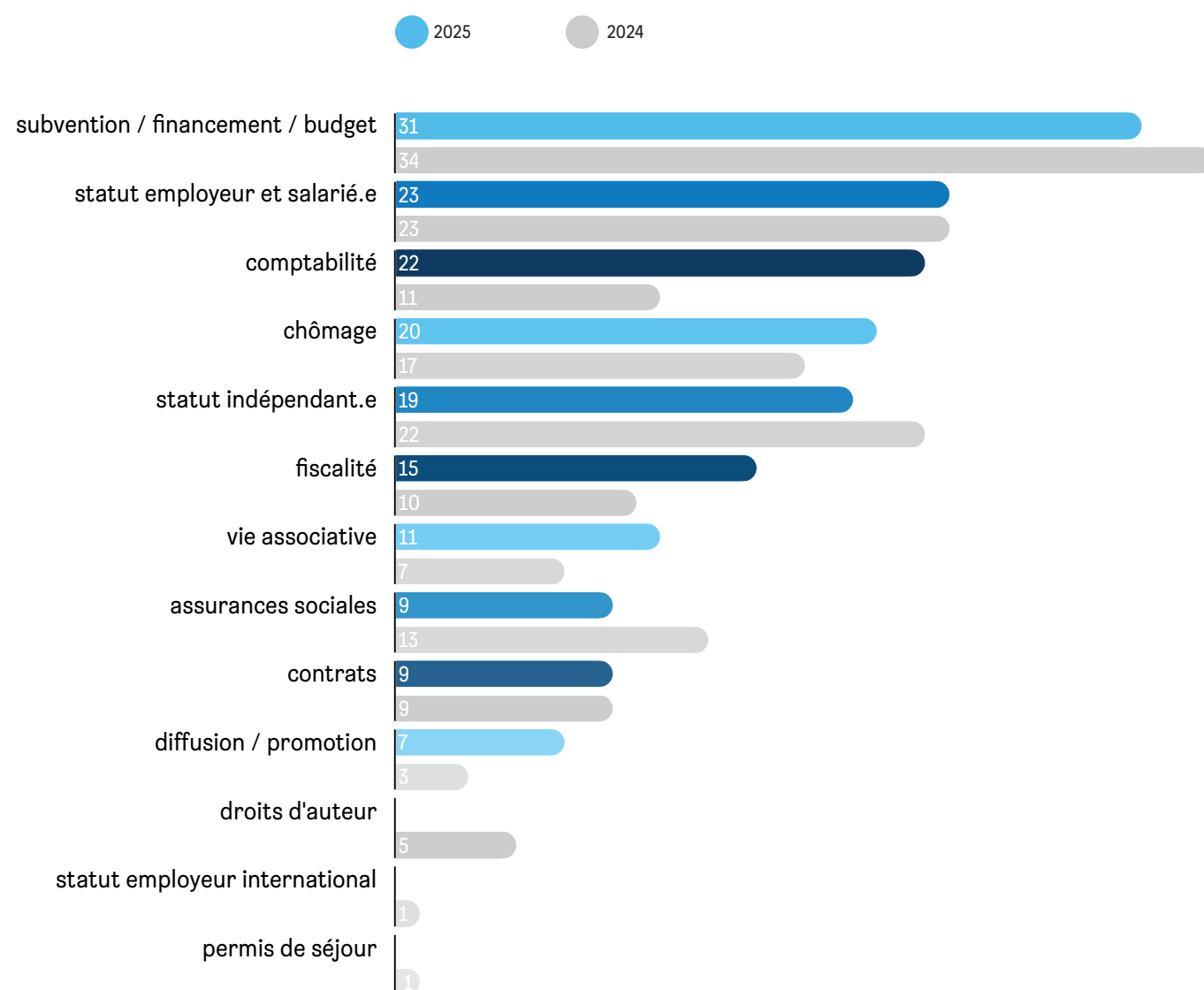


## CHAMPS D'INTERVENTION

Les champs d'intervention correspondent aux thématiques sur lesquelles BURO informe et accompagne les acteur·rices culturel·les. Une même demande peut concerner plusieurs champs.

Comme en 2024, le principal champ sollicité concerne les dispositifs de soutien aux niveaux nationaux, cantonaux et communaux, ainsi que le financement de projets, l'élaboration de budgets et de plans de financement. Les questions liées au statut d'employeur et de salarié (engagement de personnel, déclaration des salaires, compréhension du système de cotisations, etc.) représentent également une part importante des demandes.

Viennent ensuite les questions de comptabilité (associations ou personnes indépendantes) et celles liées au chômage (droit, réouverture du droit et vérification du calcul du gain assuré).



## RÔLE D'INTERFACE ET PRÉSENCE DANS LE RÉSEAU

Cette année a été marquée par la première rencontre avec les autres bureaux culturels romands de Suisse romande, notamment lors du workshop « Accès à l'information culturelle » organisé en septembre 2025 par la Conférence des chefs de services et des déléguées aux affaires culturelles CDAC. Cet événement a réuni plusieurs Services de la culture de communes et de cantons romands, ainsi que des associations faitières nationales et des syndicats. Ces échanges ont permis de partager les pratiques et les missions des bureaux culturels et ont contribué à situer BUR0 au sein de la cartographie des organisations du secteur culturel romand.

### 18.03.2025

Rencontre avec Mme Céline Gex, Cheffe de projet de la Conférence des chefs de services et des déléguées aux affaires culturelles CDAC et le Service de la culture du canton de Fribourg pour un premier contact avec les bureaux culturels romands.

### 27.03.2025

Présence à la soirée VIP du Conseil d'Etat et du Conseil communal de la Ville de Fribourg au Festival International du Film de Fribourg FIFF

### 15.04.2025

Présence à la Toolbox organisée par la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles FCMA à Fri-son

### 27.05.2025

Présence à la visioconférence de présentation du nouvel assureur de la Fondation Comoedia et des spécificités des contrats

### 20.05.2025

Présence à la conférence de presse des créations au théâtre Nuitonie à Villars-sur-Glâne

### 17.06.2025

Participation à la préparation du workshop du 1er septembre organisé par la Conférence des chefs de services et des déléguées aux affaires culturelles CDAC

### 21.07.2025

Rencontre avec le Service de la culture de la Ville de Fribourg et Bénévolat Fribourg Freiburg

### 26.08.2025

Présence au Rencard culturel 2025 (événement de réseautage pour les professionnels·les de la culture)

organisé par le Service de la culture de la Ville de Neuchâtel en collaboration avec la Ville de Fribourg, au Laténium à Hauterive (Neuchâtel)

### 01.09.2025

Participation au workshop «Accès à l'information culturelle» organisé par la Conférence des chefs de services et des déléguées aux affaires culturelles CDAC, à la Ferme des Tilleuls à Renens

### 02.09.2025

Rencontre avec le Service de la culture du canton de Fribourg et avec le Service de la culture de la Ville de Fribourg suite à la publication de notre rapport 2024

### 12.09.2025

Présence à la cérémonie d'ouverture de la 6e édition du festival Weekend Prolongé

### 02.10.2025

Rencontre avec la plateforme de promotion culturelle In Situ

### 09.10.2025

Présence à l'inauguration du nouveau Centre de musique immersive MIAM, au quartier de la Poya

### 15.10.2025

Présence à la présentation de la nouvelle stratégie culturelle de bluefactory SA

### 14.11.2025

Présence à la présentation de l'Union suisse des artistes musiciens USDAM/SMV, au Casino de Montbenon à Lausanne

### 12.12.2025

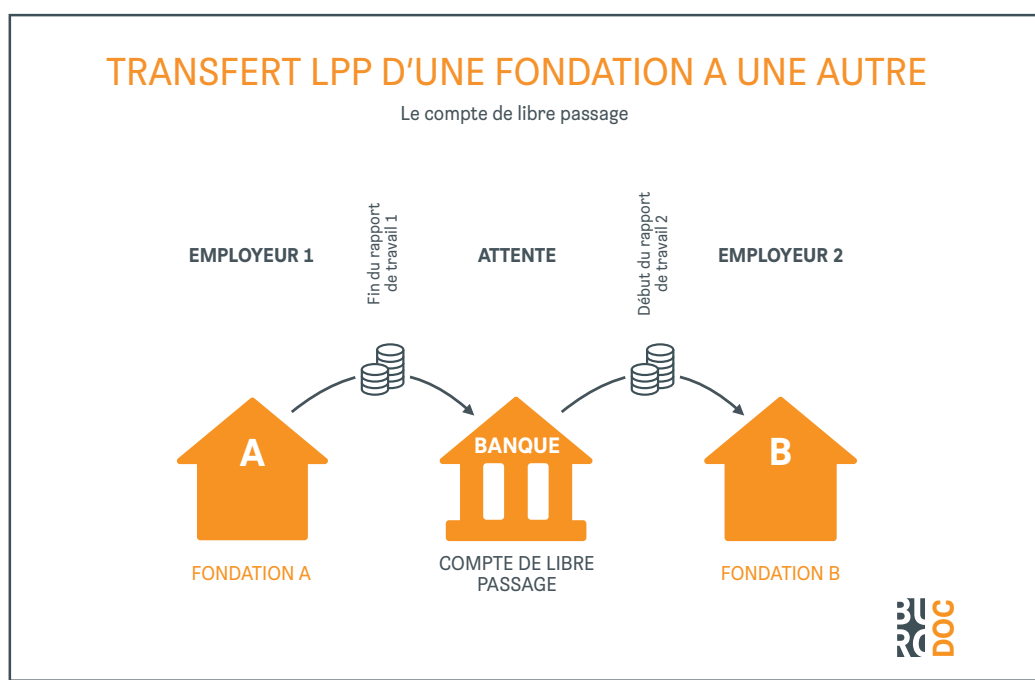
Présentation de BUR0 à la Soirée des résidences de recherche de la Ville de Fribourg

## FICHES PRATIQUES – BURO DOC

Dès 2024, BURO a développé des ressources documentaires sous forme de schémas modulables, à partir des questions régulièrement posées par les acteur·rices culturel·les.

Conçus pour présenter visuellement différentes problématiques, ces documents sont facilement modifiables en interne et constituent une base réutilisable dans le cadre des accompagnements.

Les schémas permettent d'illustrer des situations, de positionner des projets dans leurs contextes et de clarifier des processus. Ils rendent par exemple visibles les interactions dans un rapport de travail, la gouvernance d'une association ou le suivi du budget d'une saison culturelle, et en favorisent la compréhension. Modulables et évolutifs, les fiches peuvent être annotées, complétées et personnalisées en fonction des besoins spécifiques des acteur·rices culturel·les.



### Association BURO - Répartition des cotisations sur un salaire

Ce document montre la répartition des cotisations sur un salaire de base de 1000.- hors vacances  
 Sur la gauche: le salaire et les charges de l'employé  
 Sur la droite: les charges que l'employeur doit verser sur ce salaire de 1000.-  
 En additionnant le salaire brut soumis à l'AVS + le total des charges patronales, vous obtenez le coût total de ce salaire pour l'employeur

Salaire et charges de l'employé		
Rubriques	Taux	Montant
Salaire de base		CHF 1 000,00
Indemnités vacances	8,33%	CHF 83,30
<b>Salaire brut soumis à l'AVS</b>		<b>CHF 1 083,30</b>
Cotisation AVS/AI/APG*	5,300%	CHF 57,41
Cotisation AC*	1,10%	CHF 11,92
Cotisation LAA*	1,12%	CHF 12,13
Cotisation AMPG*	1,04%	CHF 11,27
Cotisation LPP*	7,00%	CHF 75,83
<b>Total des déductions</b>		<b>CHF 168,56</b>
<b>Salaire net</b>		<b>CHF 914,75</b>

Charges patronales de l'employeur		
Cotisation AVS/AI/APG*	5,300%	CHF 57,41
Cotisation AC*	1,10%	CHF 11,92
Cotisation LAA*	0,80%	CHF 8,67
Cotisation AMPG*	1,04%	CHF 11,27
Cotisation LPP*	8,00%	CHF 86,66
Allocations familiales, fonds formation professionnelle, fonds	2,35%	CHF 25,46
<b>Total des charges patronales</b>		<b>CHF 201,39</b>

- C'est le salaire de base, négocié sans les vacances.
- Lorsque la personne engagée ne peut pas prendre ses vacances en jours/heures de congés, il est nécessaire de lui payer ce temps de vacances. 8,33% correspond à 4 semaines de vacances par année (minimum légal) et 10,64 % à 5 semaines (habituellement le cas dès 50 ans).
- C'est le salaire sur lequel les cotisations sont calculées.
- C'est la somme des cotisations qui sont prélevées sur le salaire de l'employé, puis versées aux organismes correspondants.
- C'est la somme à verser sur le compte bancaire de l'employé.
- C'est la somme des cotisations que l'employeur paie sur le salaire. Elles s'ajoutent aux cotisations de l'employé (4).

\* Cotisation assurance vieillesse et survivants (AVS), assurance-invalidité (AI), allocation pour perte de gain (APG), cotisation assurance-chômage (AC), cotisation loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), cotisation allocations pour perte de gain maladie (AMPG), cotisation loi sur la prévoyance professionnelle (LPP).

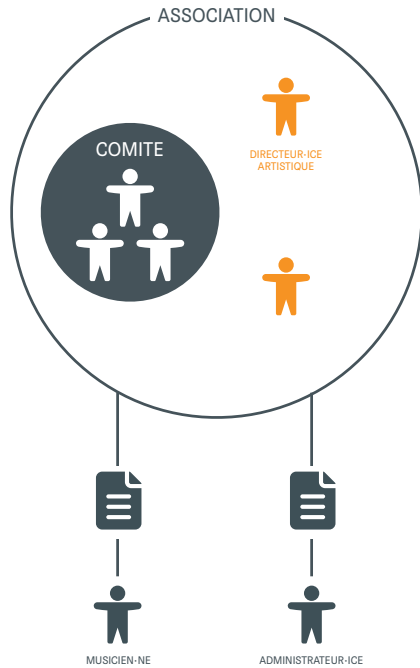
Vérifiez que votre budget contient, dans la partie des salaires, une ligne "Indemnités vacances" et une ligne "Charges de l'employeur (ou Charges patronales)" car ce sont des coûts que vous devez financer.

Lorsque vous négociez des salaires, clarifier si vous parlez du salaire de base (sans les vacances) ou du salaire AVS (avec les vacances). Il peut y avoir une différence financière importante entre l'un et l'autre; et quelques tensions lorsqu'on s'est mal compris.

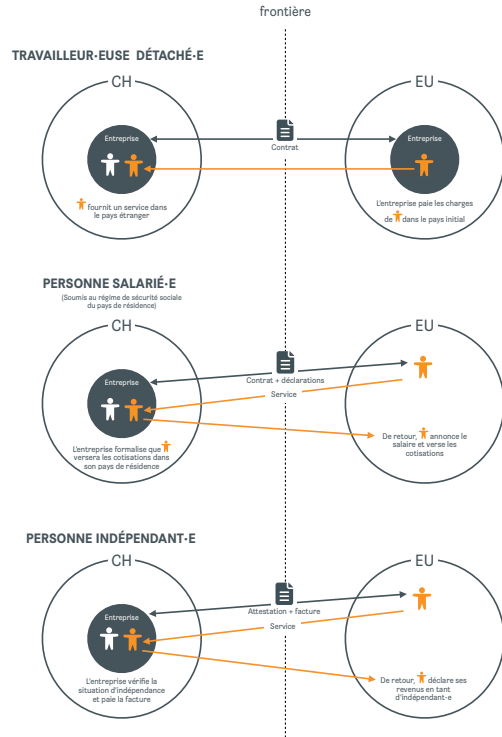
**BURO  
DOC**

## EXEMPLE D'ASSOCIATION

Groupe de musique / duo avec comité de 3 membres

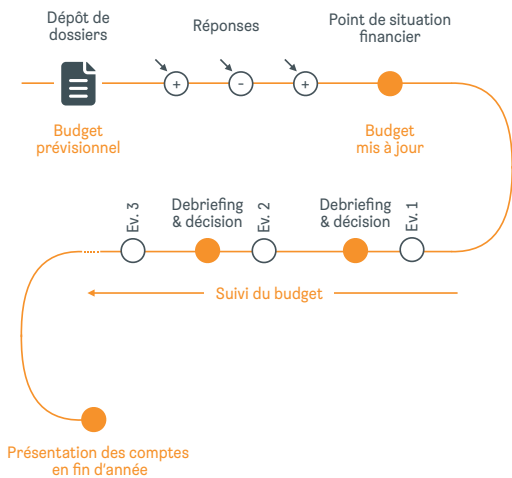


## EMPLOYER DU PERSONNEL ÉTRANGER



## TIMELINE FINANCIÈRE

saison culturelle, galerie d'art, etc.



**POUR UNE SÉCURITÉ FINANCIÈRE**



## COMPTABILITÉ

Passifs transitoires

2022		Passifs transitoires: charges à payer	
+	-	-	+
Salaires			
250,50			250,50
Salaire 2022			
2023		Passifs transitoires: charges à payer	
+	-	-	+
Salaires			
		250,50	250,50
			0
Banque			
+	-		
	250,50		
Salaire payé avec compte bancaire			



# CONSTATS ET PERSPECTIVES

## UNE AUTO-ÉVALUATION

La demande de nos partenaires d'élaborer un nouveau mandat de prestations pour la période 2027 – 2030 a initié une réflexion sur le positionnement et le cahier des charges de BURO. Nous avons questionné nos missions à la lumière de notre activité effective et des besoins constatés sur le terrain.

Le premier mandat était volontairement très ouvert, en raison de la difficulté à anticiper précisément les besoins réels des acteur·rices culturel·les, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de préciser davantage nos missions et nos prestations, et de recentrer notre action sur les éléments les plus pertinents.

À travers cette réflexion, nous nous projetons dans l'avenir en prenant en compte l'évolution du secteur culturel, notamment l'adoption de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles LEAC et la mise en œuvre de la nouvelle région culturelle regroupant 22 communes, ainsi qu'au niveau national, avec une éventuelle coordination romande des bureaux culturels.

## MISSIONS

BURO confirme son rôle de centre d'information et d'accompagnement dont la mission est d'améliorer la situation économique et juridique des acteur·rices culturel·les.

La mission d'amélioration du statut d'artiste n'a pas été poursuivie. Les syndicats et les organisations faitières jouent un rôle central dans ce domaine, notamment en matière de grilles salariales, de négociations entre partenaires sociaux et de défense des intérêts de leurs membres. La création d'un statut d'artiste en Suisse relève par ailleurs du niveau fédéral. BURO concentrera ainsi son action sur la sensibilisation des institutions et pouvoir publics cantonaux, contribuant à une meilleure compréhension des situations de travail atypiques dans le secteur culturel.

La notion de facilitation administrative a été précisée et vise désormais à renforcer l'autonomie des acteur·trices culturel·les par l'accès à des informations fiables et par l'accompagnement.

La clarification et le recentrage des missions assurent que l'association agira en cohérence avec ses ressources financières et les besoins du terrain.

## BÉNÉFICIAIRES

La clientèle de BURO a jusqu'ici été composée presque exclusivement de professionnel·les, comme défini dans le premier mandat. Cette situation s'explique par une communication proactive dans les milieux professionnels ainsi que par les conditions d'accès aux prestations. Quelques associations issues du monde amateur ont toutefois été accompagnées pour des questions impliquant des professionnel·les. Ces cas demeurent peu fréquents.

La LEAC et la nouvelle région culturelle vont redéfinir la collaboration entre amateur·rices et professionnel·les de la culture. À travers son second mandat, BURO souhaite anticiper ces évolutions, notamment en supprimant la notion de « professionnel » dans ses critères d'accès aux prestations. Afin d'accompagner ce changement, certaines conditions ont été définies pour préciser les situations pour lesquelles l'accès est possible. Il nous paraissait également essentiel de garantir un niveau de prestations équivalent aux professionnel·les comme aux amateur·rices.

Dans un but de clarification, nous avons rencontré l'association Bénévolat Fribourg Freiburg BFF en février 2026, afin de présenter notre approche et de préciser les périmètres d'action respectifs. Nous avons constaté conjointement que BFF n'apparaît pas comme une ressource pour les associations professionnelles actives dans le secteur culturel. Nous avons convenu de nous consulter en cas d'hésitation et, si nécessaire, de réorienter la demande vers la structure appropriée.

## GRATUITÉ

Le mandat initial intégrait la notion de tarification des services de BURO. Or, notre expérience montre toutefois que la gratuité des prestations est une condition sine qua non pour garantir l'accessibilité aux bénéficiaires. Les salaires minimes sont fréquents, tout comme les situations de chômage. Nous avons été confrontés à des personnes ou des associations disposant de ressources très limitées, et qui pour la plupart, renonceraient à faire appel à BURO si les services étaient facturés. Cette réalité a été prise en compte dans la nouvelle version du mandat.

## FINANCEMENT

La projection financière du mandat 2027-2030 repose sur un budget équivalent à celui du mandat précédent, tout en restant ouverte à l'intégration de nouveaux partenaires. L'expérience des premières années montre que les prestations proposées peuvent être assurées dans ce cadre budgétaire, dans la mesure où le nombre de sollicitations reste stable. La projection financière proposée permet donc de consolider ces activités et d'en assurer la continuité.

L'augmentation probable des demandes provenant des associations amateurs du canton, telles que chorales, fanfares ou projets communaux ponctuels, constitue un facteur clé difficile à anticiper aujourd'hui. De même, les besoins liés à la coordination intercantonale (voir chapitre ci-dessous) restent encore peu visibles.

Ces évolutions pourraient influencer l'organisation et l'ampleur des services de BURO. Elles offriraient également l'opportunité d'adapter les prestations dans la mesure des ressources disponibles.

## COLLABORATION INTERCANTONALE

Il nous paraît essentiel de maintenir des liens avec les bureaux culturels romands, afin d'identifier des possibilités de collaboration ou d'affirmer nos spécificités cantonales. Dans ce sens, la rencontre organisée en septembre 2025 par la Conférence des chefs de services et des déléguées aux affaires culturelles CDAC à Renens s'est révélée très instructive. Plusieurs tendances ont émergé durant cette journée :

### BESOINS DES ACTEUR·RICES CULTUREL·LES

Les acteur·rices culturel·les demandent un accompagnement personnalisé, notamment sur les aspects atypiques de leurs situations de travail. Bien souvent, l'information seule ne suffit pas et un accompagnement est nécessaire. Les parcours professionnels dans le secteur culturel présentent souvent des spécificités qui s'inscrivent difficilement dans les cadres administratifs usuels, ce qui compliquent certaines démarches. Les bureaux culturels ont été identifiés comme des « guichets bas seuil » proches du terrain et facilement accessibles. Cela n'est possible qu'à condition qu'ils restent ancrés dans les réalités cantonales. Un modèle de bureau culturel unique, tant dans ses missions que dans son fonctionnement ne serait pas pertinent.

### RÔLE ET PÉRIMÈTRE DES BUREAUX CULTURELS

Les bureaux culturels doivent être des centres d'information qui répondent directement aux demandes ou qui les réorientent vers d'autres organisations. Leur efficacité repose sur une connaissance fine du territoire, une présence physique au contact des acteur·rices culturel·les et une approche pluridisciplinaire. En revanche, ils ne doivent pas se substituer aux syndicats ou aux associations faitières. Des collaborations sont toutefois possibles, dans le respect des rôles respectifs, afin de garantir une complémentarité.

### COLLABORATIONS ET STRUCTURATION

Un fort besoin de lisibilité du secteur culturel a été identifié. Une cartographie des activités et prestations existantes pourrait y répondre, ou, plus simplement, une cartographie des organisations existantes pour l'ensemble des domaines concernés. Il reste cependant à définir les modalités de la mise à jour d'une telle cartographie. Les participant·es sont unanimes sur la pertinence d'une collaboration entre bureaux culturels afin de mutualiser certaines ressources et de créer un réseau de spécialistes au niveau romand. L'idée d'un cadre commun minimal (tel qu'une porte d'entrée vers le terrain pour organisations nationales, par exemple) a été évoquée, tout en soulignant l'importance de l'ancrage cantonal pour rester au plus proche du terrain.

### PISTES CONCRÈTES ET SUITES ENVISAGÉES

Le principal défi pour concrétiser ces pistes de réflexion est le manque de ressources financières des différentes structures. Chacune doit prioriser ses missions, ce qui limite sa capacité à développer d'autres activités. Il est donc essentiel que la coordination intercantonale soit considérée comme une tâche qui s'ajoute aux cahiers des charges existants. Dans la plupart des structures, le financement permet tout juste de mettre en œuvre les missions cantonales. Il est intéressant de constater que la première rencontre entre les bureaux culturels romands a été initiée et organisée par un organisme tiers, la CDAC, qui a mis des ressources à disposition. Cette initiative, dans le contexte actuel, n'aurait pu émerger des bureaux eux-mêmes. Il semble réaliste que la coordination intercantonale continue à être assurée par la CDAC en collaboration avec un ou plusieurs bureaux via un mandat spécifique.